

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 027-212701643-20260304-2026_2_35-AR



ARRÊTÉ N° 2026/035

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN CARNAVAL

LE SAMEDI 28 MARS 2026 POUR L'ASSOCIATION LES PETITS COMBONNAIS

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles R211-22 à R211-26, L.211-1 et suivants,

Considérant la demande faite par Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais, relative à l'organisation du carnaval prévue le 28 mars 2026 à partir de 14h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'association Les Petits Combonnais est autorisée à organiser un carnaval le 28 mars 2026 à partir de 14h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge.

Article 2

Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que l'association Les Petits Combonnais sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Cindy LEBOURG, présidente de l'association Les Petits Combonnais,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

Transmis en préfecture de l'Eure le : 04/03/2026

Affiché le : 04/03/2026

Fait à COMBON, le 04/03/2026

Rémy LCAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

